

## Conseil Municipal du mardi 12 novembre 2019 Capellia – 19 h

### COMPTE RENDU SOMMAIRE

- **Prend acte des décisions prises par Monsieur le Maire au titre des compétences qui lui sont déléguées par le Conseil Municipal (articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)**
- **Fixe les tarifs de stationnement temporaire de Food-trucks**
- **Approuve l'adhésion à l'Association Française Arbres Champêtres et Agroforesteries dans le cadre de l'appel à projet "Plantons en France – en route vers les 5 millions d'arbres"**
- **Approuve les termes de la convention annuelle pour le versement d'un fonds de concours par Nantes Métropole à la commune de La Chapelle-sur-Erdre**
- **Approuve les termes de la convention d'accès aux droits avec Nantes Métropole**
- **Approuve l'adhésion au Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés**
- **Fixe le tarif pour le goûter dansant de la Fête des retraités**
- **Approuve le renouvellement de la convention triennale avec Écopôle**
- **Décide le versement de subvention aux associations ayant enregistré des coupons lors des inscriptions dans le cadre de l'aide à l'accès aux loisirs des Jeune**
- **Accepte les admissions en non-valeur de créances irrécouvrables sur le budget principal de la Ville**
- **Adopte la décision modificative n° 2 au budget principal de la Ville**
- **Adopte la décision modificative n° 2 au budget annexe Capellia**
- **Approuve le rapport d'orientations budgétaires pour l'exercice 2020**
- **Décide le versement d'une subvention pour l'attribution de la médaille d'honneur communale**
- **Décide la création de postes et modifie en conséquence le tableau des effectifs**
- **Approuve les termes de la convention de partenariat avec le SDIS pour l'accès des agents municipaux au restaurant administratif de Gesvrine.**

Les délibérations correspondantes peuvent être consultées au Secrétariat Général, dans le cadre des dispositions prévues par la loi traitant des conditions d'accès aux documents administratifs. Le compte rendu du Conseil Municipal est accessible sur le site internet de la Ville : [www.lachapellesurerdre.fr](http://www.lachapellesurerdre.fr)

Fait à La Chapelle-sur-Erdre, le 15 novembre 2019

Pour le Maire et par délégation,  
En l'absence du Directeur Général des Services,  
La Directrice Générale Adjointe,



Isabelle COSSARD